



VICE-RECTORAT  
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Dossier de Presse

Baccalauréat  
session 2025

# Sommaire

## ► **Les chiffres clés**

Répartition des candidats par série

## ► **L'organisation des épreuves**

Les épreuves anticipées

La répartition des épreuves

Les mentions

Fraude à l'examen

## ► **Le calendrier des épreuves du bac 2025**

Baccalauréat général – BCG

Baccalauréat technologique – BTN

Baccalauréat professionnel – BCP

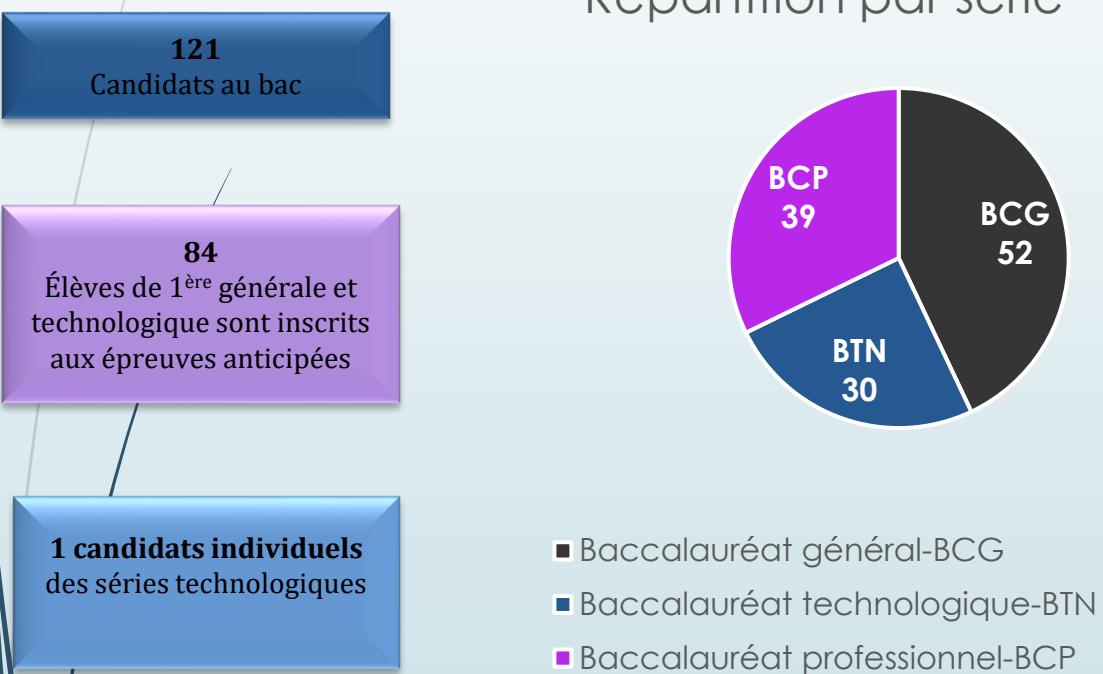
## ► **Les résultats**

## Les chiffres clés

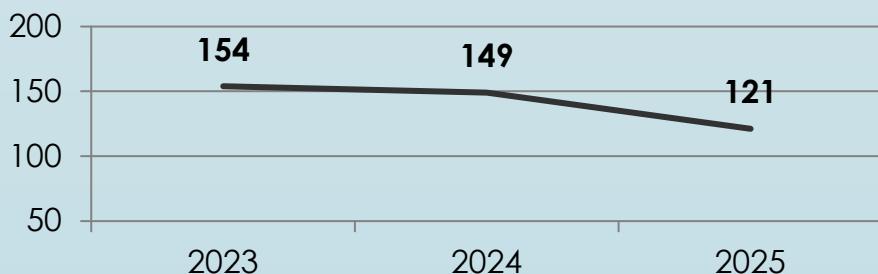
Les épreuves écrites des baccalauréats général, technologique et professionnel se dérouleront du **mercredi 19 novembre au vendredi 21 novembre 2025** et débuteront par l'épreuve de philosophie.

Le lancement de la session 2025 aura lieu le mercredi 19 novembre au lycée de Wallis et Futuna en présence de Mme Régine VIGIER, Vice-rectrice de Wallis et Futuna ou de son représentant.

### Répartition par série



### Evolution du nombre de candidats



## Répartition des candidats par série

- ▶ Baccalauréat général (BCG)

	<b>Nombre de candidats</b>
Série générale	53
Série	Nombre de candidats

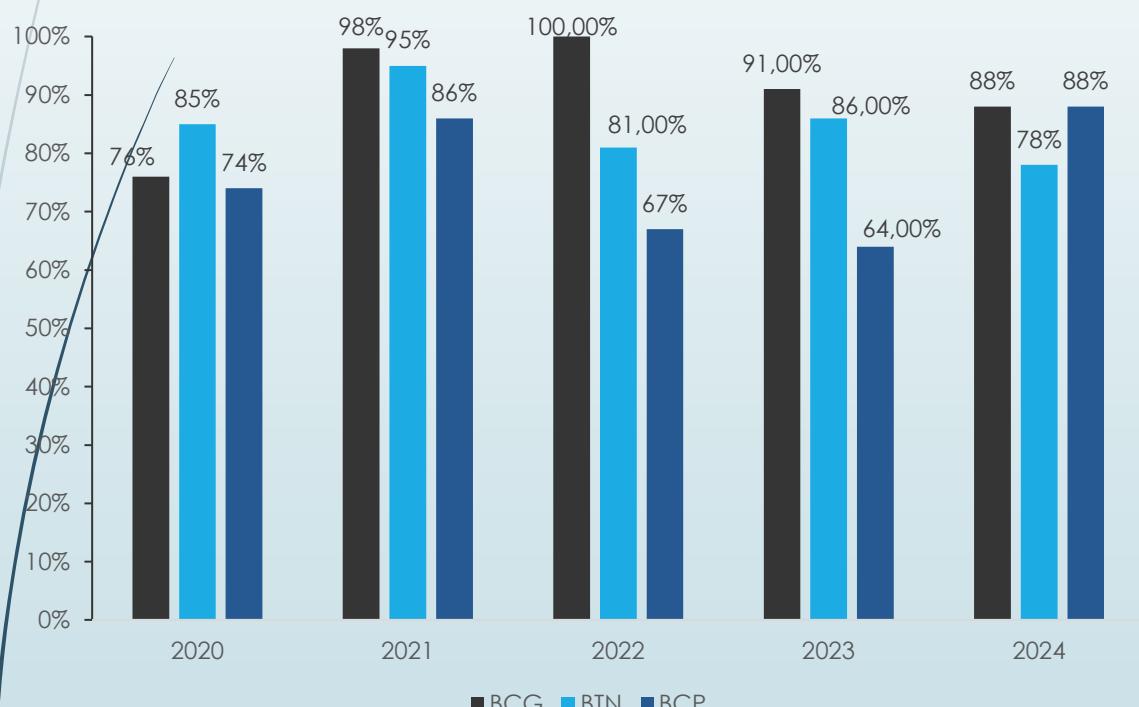
- ▶ Baccalauréat technologique (BTN)

Série	Nombre de candidats
Sciences et technologies de la gestion (STI2D)	12
Sciences et technologie de la gestion (STMG)	17

► Baccalauréat professionnel (BCP)

Série	Nombre de candidats
Métiers du Commerce et de la Vente Option A	11
Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités	15
Métiers de l'Electricité et des ses environnements connectés	13

► Taux de réussite au bac depuis 2020



# L'organisation des épreuves

Les épreuves écrites et orales du baccalauréat 2025 se dérouleront au lycée d'Etat de Wallis et Futuna, seul centre d'examen et de délibération pour les BCG, BTN et BCP.

## ➤ Les épreuves anticipées du BCG et BTN (en fin de classe de première)

**Les épreuves écrites anticipées sont fixées comme suit :**

**-Français pour toutes les séries - Lundi 24 novembre 2025 de 8h30 à 12h30.**

Les épreuves orales de français auront lieu du lundi 1er au vendredi 12 décembre inclus pour toutes les séries à partir de 7h30.

## ► Répartition des épreuves pour les BCG et BTN

Les épreuves sont réparties en deux groupes :

- les épreuves du premier groupe,

**Les épreuves du premier groupe**

**Elles comprennent les épreuves passées par anticipation en fin de première, ainsi que les épreuves terminales. Les épreuves du premier groupe passées en fin de terminale comprennent des épreuves obligatoires, écrites, orales et/ou pratiques selon les séries, et des épreuves facultatives correspondant à des options facultatives.**

**L'épreuve pratique et professionnelle selon spécialité : mercredi 26 novembre au vendredi 5 décembre 2025.**

**Les épreuves oral du 2<sup>nd</sup> groupe : le lundi 15 décembre 2025.**

### Les épreuves du second groupe ou « oraux de rattrapage »

Le candidat se présente à deux épreuves orales dans deux matières qu'il a choisies parmi celles qui ont fait l'objet d'épreuves écrites au premier groupe, y compris les épreuves anticipées.

Seule la meilleure note obtenue par le candidat au premier ou au second groupe est prise en compte par le jury. Le candidat est reçu s'il obtient, à l'issue de ces oraux une moyenne de 10/20 ou plus à l'ensemble des épreuves.

A l'issue des épreuves du premier groupe,  
Une note est : <8/20-ajourné ; ≥10/20-admis ;  
= 8/20 et <10/20-second groupe

### ► Répartition des épreuves pour le BCP

L'examen est composé de 7 épreuves obligatoires. Une épreuve peut comporter une ou plusieurs unités (s).

Le mode d'évaluation peut être ponctuel ou présenter la forme d'un contrôle en cours de formation (CCF),

### L'épreuve orale de contrôle

Une épreuve de contrôle est prévue pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10/20
- une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

Les épreuves de contrôle du second groupe auront lieu lundi 15 décembre 2025.

## ► Les mentions

Les mentions « assez bien » (AB), « bien » (B) et « très bien » (TB) ne sont attribuées qu'aux candidats obtenant le baccalauréat au premier groupe d'épreuves, en fonction de la moyenne obtenue.

La règle est la suivante :

- Mention AB : moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14 ;
- Mention B : moyenne supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16 ;
- Mention TB : moyenne supérieure ou égale à 16 ;
- Mention TB avec les félicitations du jury  $\geq 18$  ;

## ► **Fraude à l'examen : Définition et sanctions**

Avant chaque début d'épreuve, les surveillants rappellent aux élèves les sanctions encourues en cas de fraude.

### **Qu'est-ce qui constitue une fraude ?**

- Communiquer avec d'autres candidats pendant les épreuves ;
- Utiliser des informations, du matériel ou des documents non autorisés par le sujet ou la réglementation. Les téléphones portables, tablettes tactiles, les montres connectées et, de manière générale, tout appareil de télécommunication et/ou doté d'une mémoire électronique permettant la consultation de fichiers doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac du candidat ou remis aux surveillants de salle ;
- Toute substitution de personne.

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend les mesures nécessaires pour y mettre fin. Le candidat poursuit sa composition, sauf en cas de substitution de personne ou de trouble affectant le déroulement de l'épreuve. Un procès-verbal est dressé et contresigné par les autres surveillants et par l'auteur des faits à la fin de l'épreuve. Ce document est ensuite adressé à la Vice-rectrice en vue de la saisine de la commission de discipline académique du baccalauréat.

Lors des délibérations, le jury se prononce sur les résultats du candidat. Aucun certificat de réussite ou relevé de notes n'est délivré avant que la commission académique n'ait statué. Sa décision est attendue dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats et peut faire l'objet d'une contestation devant le tribunal administratif.

### **Sanctions encourues**

Les sanctions encourues sont de deux ordres :

- administratives ;
- et/ou pénales.

En vertu de l'indépendance des procédures pénales et disciplinaires, un même acte de fraude peut faire l'objet d'une condamnation à une peine par le tribunal correctionnel et d'une sanction disciplinaire prononcée par la commission académique de discipline.

Toute sanction prononcée entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve au cours de laquelle la fraude ou la tentative de fraude a été commise, mais également l'annulation des points éventuellement ajoutés par le jury. En outre, la commission de discipline peut décider de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

## CALENDRIER 2025

### EPREUVES ANTICIPEES DE 1<sup>ère</sup> BACCALAUREAT GENERAL (Term.)

#### ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES

#### ÉPREUVE DE PREMIÈRE

		EPREUVES	HORAIRES
LUNDI 24 NOVEMBRE		Epreuve ponctuelle	08 H 30 – 12 H 30
LUNDI 01 <sup>er</sup> AU VENDREDI 12 DECEMBRE	FRANÇAIS (1)	Epreuve orale	A partir de 07 H 30

(1) Y compris les candidats de terminale autorisés à présenter l'épreuve anticipée de première

#### ÉPREUVES DE TERMINALE

		EPREUVES	HORAIRES
MERCREDI 19 NOVEMBRE		PHILOSOPHIE	08 H 30 – 12 H 30
JEUDI 20 NOVEMBRE	Education Physique, Pratiques et Culture Sportives	08 H 30 – 12 H 00	
	Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	08 H 30 – 12 H 30	
	Humanités, littérature et philosophie	08 H 30 – 12 H 30	
	Mathématiques	08 H 30 – 12 H 30	
	Physique chimie	08 H 30 – 12 H 00	
	Sciences économiques et sociales	08 H 30 – 12 H 30	
VENDREDI 21 NOVEMBRE	Sciences de la vie et de la terre	08 H 30 – 12 H 00	
	Education Physique, Pratiques et Culture Sportives	08 H 30 – 12 H 30	
	Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	08 H 30 – 12 H 30	
	Humanités, littérature et philosophie	08 H 30 – 12 H 30	
	Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	08 H 30 – 12 H 00	
	Mathématiques	08 H 30 – 12 H 30	
MERCREDI 26 NOVEMBRE AU VENDREDI 05 DECEMBRE	Physique chimie	08 H 30 – 12 H 00	
	Sciences économiques et sociales	08 H 30 – 12 H 30	
	Sciences de la vie et de la terre	08 H 30 – 12 H 00	
	GRAND ORAL	A partir de 07 H 30	

**LA PUBLICATION DES RESULTATS DU 1<sup>er</sup> GROUPE EST PRÉVUE  
LE MERCREDI 10 DECEMBRE 2025 A 11 H 00**

*Le choix des épreuves du second groupe est prévu dès le mercredi après-midi jusqu'au vendredi 12 décembre 2025 inclus*

- Les épreuves orales du second groupe sont prévues le : **Lundi 15 décembre 2025**
- Les résultats du second groupe sont prévus le : **Mardi 16 décembre 2025 à l'issue des délibérations**



## CALENDRIER 2025

### EPREUVES ANTICIPEES DE 1<sup>ère</sup>

### BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE (Term.)

#### ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES

##### ÉPREUVE DE PREMIÈRE

SÉRIES	ÉPREUVES		HORAIRES
LUNDI 24 NOVEMBRE	Toutes séries	FRANÇAIS (1)	Epreuve ponctuelle 08 H 30 – 12 H 30
LUNDI 01 AU VENDREDI 12 DECEMBRE			Epreuve orale A partir de 07 H 30

(1) Y compris les candidats de terminale autorisés à présenter l'épreuve anticipée de première

##### ÉPREUVES DE TERMINALE

SÉRIES	SPECIALITÉS		HORAIRES
MERCREDI 19 NOVEMBRE	Toutes séries	PHILOSOPHIE	08 H 30 – 12 H 30
JEUDI 20 NOVEMBRE	STI2D	Physique-chimie et mathématiques	08 H 30 – 11 H 30
	STMG	Management, sciences de gestion et numérique	08 H 30 – 12 H 30
VENDREDI 21 NOVEMBRE	STI2D	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D) avec un enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et écoconception ; systèmes d'information et numérique	08 H 30 – 11 H 30
	STMG	Economie et droit	
MERCREDI 26 NOVEMBRE AU VENDREDI 05 DECEMBRE	Toutes séries	GRAND ORAL	A partir de 07 H 30

##### Candidats Individuels

Epreuves ponctuelle d'EPS : Mercredi 29 – Jeudi 30 octobre

**LA PUBLICATION DES RESULTATS DU 1<sup>er</sup> GROUPE EST PRÉVUE  
LE MERCREDI 10 DECEMBRE 2025 A 11 H 00**

*Le choix des Epreuves du second groupe est prévu dès le mercredi après-midi jusqu'au vendredi 12 décembre 2025 inclus*

→ Les épreuves orales du second groupe sont prévues le : **Lundi 15 décembre 2025**

→ Les résultats du second groupe sont prévus le : **Mardi 16 décembre 2025 à l'issue des délibérations**

## CALENDRIER 2025

### BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

*Division des Examens et Concours*

#### ÉPREUVES ÉCRITES

	CANDIDATS SCOLAIRES	CANDIDATS INDIVIDUELS
LUNDI 27 OCTOBRE	Français 09 H 00 – 12 H 00	Français 09 H 00 – 12 H 00
	Histoire - Géographie - EMC 14 H 00 – 16 H 30	Histoire – Géographie - EMC 14 H 00 – 16 H 30
MARDI 28 OCTOBRE	Economie-Droit/Economie-Gestion 09 H 00 - 11 H 00	Economie-Droit/Economie-Gestion 09 H 00 – 11 H 00
		Arts appliqués et cultures artistiques 14 H 00 – 16 H 00
DU MERCREDI 29 AU JEUDI 30 OCTOBRE	Epreuves écrites pro (E2) A partir de 09 H 00	Epreuves écrites pro (E2) A partir de 09 H 00
LUNDI 03 NOVEMBRE		LVA : écrit 09 H 00 – 10 H 00 oral à partir de 11 H 00
		LVB : écrit 14 H 00 – 15 H 00 oral à partir de 16 H 00
MERCREDI 03 DECEMBRE	PSE 09 H 00 – 11 H 00	PSE 09 H 00 – 11 H 00

#### ÉPREUVES PRO ECRITES, ORALES, PRATIQUES ET SPORTIVES

Epreuves orales facultatives de langues vivantes : vendredi 03 octobre

**LA PUBLICATION DES RÉSULTATS DU 1<sup>er</sup> GROUPE EST PRÉVUE  
LE MERCREDI 10 DÉCEMBRE A 15 H 00**

- Les épreuves de contrôle le : **Lundi 15 décembre 2025**
- Les résultats du second groupe sont prévus le : **Mardi 16 décembre 2025 à l'issue des délibérations**

# Les résultats

Affichage des résultats dans les centres de délibération, au lycée d'Etat et au vice rectorat.

## Résultats 1<sup>er</sup> groupe :

Bac Professionnel : Mercredi 10 décembre à 15h00

Bac général et technologique : Mercredi 10 décembre à 11h00

## CÉRÉMONIE DU BACCALAURÉAT 2025

Madame la Vice rectrice, Régine VIGIER  
invite les lauréats ayant obtenu une mention au baccalauréat à une remise  
de récompense qui aura lieu au falé du vice rectorat,

Vendredi 19 décembre 2025 à 11h00.



## Résultats du 2<sup>nd</sup> groupe :

Bac général, technologique et professionnel : Mardi 16 décembre